

L'an deux mille onze, le dix huit février à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 23

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Marie BLANCHARD
suppléant,

Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARRASSE suppléant,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO suppléant,
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,
Nadia MACIPE suppléante,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Michel TACHE,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Marie BOUCHEZ à Marc BONNARD, Pierre COMBES à Hervé RASCLARD, Michèle EYBALIN à Annie AGIER, Bernard ILLY à Dominique GUEYTTE, Christine NIVOU à Bruno LAGIER

Excusés(es)

André AUBERIC, Olivier CADIER, Claire CHASTAN, Marie-Christine GIT, Gérard GOZZI, Michel GREGOIRE, Anne-Marie HAUTANT, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Corinne MOREL-DARLEUX, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Soutien à une opération pilote d'aménagement d'une aire de décollage de parapente sur la commune de Beauvoisin

Le Président expose que le club associatif de parapente « *Les Ailes des Baronnie*s » gère quatre sites de pratique situés sur les communes de Nyons, Sainte-Jalle, Buis-les-Baronnies et Beauvoisin. Par délégation de la Fédération Nationale de Vol Libre, il a la responsabilité de l'entretien et du développement des sites de parapente dans le respect des propriétés, de la sécurité et de l'environnement. A ce titre, il souhaite végétaliser l'aire de décollage, actuellement en bâche plastique, située au col de Milmandre sur la commune de Beauvoisin afin d'intégrer cet espace de pratique à son cadre naturel.

Les objectifs du club « *Les Ailes des Baronnie*s » sont de développer un lieu de pratique du vol libre de qualité et intégré à l'environnement ainsi que de consolider la cohésion entre les différents acteurs et usagers du site.

Le SMBP souhaite, au travers de son projet de Charte, notamment soutenir les initiatives visant à aménager les aires de décollage et d'atterrissage de qualité dans le respect des milieux naturels et apporter un accompagnement en ingénierie technique aux porteurs de projets liés à la filière vol libre initiant des démarches de gestion exemplaires et durables.

A ce titre, cette opération pilote d'aménagement d'une aire de décollage de parapente sur la commune de Beauvoisin initiée par l'association « *Les Ailes des Baronnie*s », participe pleinement au positionnement du futur Parc naturel régional. En accord avec la commune, une convention de partenariat associant les différents acteurs et le SMBP formalisera l'aménagement de l'aire de décollage et définira les modalités d'atterrissage des parapentistes sur les sites en lien avec les propriétaires privés concernés. Le SMBP préconise à cet effet, l'aménagement d'un panneau d'information sur le site de décollage explicitant les caractéristiques du site et modalités d'atterrissage.

Ainsi, le SMBP a retenu cette opération au titre de ses actions démonstratives pour l'année 2011.

Le Président propose de soutenir l'association « *Les Ailes des Baronnie*s » et de participer à la réalisation de cette opération pilote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de soutenir et de participer à l'opération proposée.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention, signer tout acte relatif à cet objet, et à engager les dépenses afférentes.
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD